



Master complémentaire en médecine du travail [ME-MTRA]

Caractéristiques du programme

Compétences visées, objectifs

- Pour les candidats titulaires d'un des grades prévus au 1. des conditions d'accès : Ce programme de deuxième cycle prépare les intéressés à l'agrément fédéral comme titulaire du titre professionnel particulier du médecin spécialiste en médecine du travail (Arrêté ministériel du 5 septembre 2006).
- Pour les candidats titulaires d'un des grades prévus au 2. des conditions d'accès ci-dessus : Ce programme de deuxième cycle prépare les intéressés à une activité de médecin du travail hors Communauté européenne, sans pouvoir donner accès à la pratique médicale en Communauté européenne.

Au terme de leurs études, les étudiants devront être capables de :

- remplir les missions imparties à la pratique de la santé au travail;
- se conformer aux exigences de la reconnaissance et de l'agrément en Médecine du travail;
- entreprendre et de finaliser seul ou en collaboration des travaux de recherche et de participer aux travaux de recherche scientifiques en santé au travail;
- gérer des problèmes professionnels et de concevoir, planifier, créer des services de Médecine du travail;
- enseigner aux collaborateurs et résoudre les problèmes professionnels.

Organisation du programme

La formation s'étend sur une période de quatre ans. Les deux premières sont essentiellement consacrées à l'acquisition de connaissances et les deux années suivantes à des stages temps plein - selon les modalités proposées par le Jury d'études - ainsi qu'à l'élaboration d'un mémoire de fin d'études centré sur l'étude d'un aspect particulier de la santé au travail.

Les cours sont dispensés, dans la mesure du possible, le vendredi après-midi et le samedi matin.

Le programme vise à dispenser une formation de haut niveau dans une approche pluridisciplinaire conforme aux nouvelles orientations et directives prises en médecine du travail dans le concept élargi de santé au travail (= bien-être physique, mental, social).

Le programme établi tient donc compte de toutes les orientations nécessaires au futur médecin du travail pour accomplir ses missions et ses objectifs à savoir :

- la législation ;
- les pathologies professionnelles ;
- la psychologie et les sciences du travail ;
- la prévention (épidémiologie, statistiques, informatique) ;
- l'environnement et l'écologie ;
- l'ergonomie ;
- le bien-être au travail ;
- la réadaptation au travail.

Equipes partenaires et lieux d'enseignement

Le Master complémentaire en Médecine du travail est organisé sous l'égide de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles, par l'Ecole de Santé publique de l'ULB.

Les cours se donnent sur le Campus Erasme de l'ULB, à 1070 Bruxelles.

Où s'informer ?

Ecole de Santé publique ULB
Tél. 02 555 40 19, 02 555 40 21
Campus Erasme - CP 593, 1070 Bruxelles

Conditions d'accès

Pour accéder aux études de Master complémentaire en médecine du travail, il faut :

être titulaire d'un des grades ou titres suivants :

- 1. grade académique de docteur en médecine ou de médecin (master en médecine) délivré par une université belge, ou grade légalement reconnu équivalent à ce grade en vertu du décret de la Communauté française de Belgique du 31 mars 2004, dit décret « Bologne », d'une directive européenne ou d'une convention internationale ; Les candidats titulaires de l'un de ces grades devront disposer d'un plan de stage agréé par le Ministère de la Santé publique en application de la réglementation fédérale fixant les critères d'agrément des médecins porteurs du titre particulier de médecin spécialiste en médecine du travail (Arrêté ministériel du 5 septembre 2006). Il est précisé, à cet égard, que l'arrêté royal du 30 mai 2002 relatif à la planification de l'offre médicale n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine du travail (ces candidats spécialistes ne sont donc pas comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus) ;
- 2. grade ou titre étranger sanctionnant des études de deuxième cycle de médecine comparables à celles visées au a) et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury des études du master en médecine du travail ; Pour les titulaires d'un grade ou titre ainsi décrits, les stages pourront, moyennant l'accord du jury, être accomplis dans leur pays d'origine ou à l'étranger. Les stages qui leur seront proposés en Belgique seront, en priorité, axés sur les activités préventives ou de laboratoire en médecine du travail. Toutefois, selon l'offre de stages disponibles, il est possible que le stage proposé comporte des activités impliquant l'accomplissement d'actes relevant de l'art médical au sens légal, et nécessitent, dans le chef de l'étudiant l'obtention d'un arrêté royal comportant la dispense prévue par l'article 49ter de l'arrêté royal n° 78 du 10 novembre 1967. Dans cette hypothèse, l'école de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles assistera le candidat en vue de l'obtention de la dispense requise.

être en outre porteur d'une attestation de réussite de l'épreuve de sélection pour l'accès au Master complémentaire en médecine du travail organisée par l'École de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles.

Jury d'examens

Président : M. Christophe De Brouwer

Secrétaire : M. Jacques Kummer

Cursus

Première année - **MTRA8**

Deuxième année - **MTRA9**

Troisième année - **MTRA10**

Quatrième année - **MTRA11**

Première année

SAPU-L-805	Législation médico-sociale du travail • M. Philippe QUERTAINMONT • 7 ECTS (théorie 2, travaux personnels 5)
SAPU-L-802	Ergonomie et approches des conditions de travail • M. Jean-Pierre REZETTE • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
SAPU-L-803	Ergonomie cognitive et psychosociale • M. Noël SCHEPERS • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
SAPU-L-806	Santé au travail et reclassement professionnel • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (théorie 2, travaux personnels 2)
SOCA-D-447	Organisation du travail • M. Esteban MARTINEZ-GARCIA • 5 ECTS (théorie 2, travaux personnels 3)
SAPU-L-809	Toxicologie industrielle et environnementale • M. Christophe DE BROUWER • 8 ECTS (théorie 2, travaux personnels 6)
SAPU-L-804	Technologie industrielle et environnementale • Mme Valérie ROORYCK • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
SAPU-L-801	Ergonomie et physiologie du travail • M. Claude MAHAU • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
SAPU-L-807	Epidémiologie industrielle • M. Philippe DONNEN • 4 ECTS (théorie 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-810	Éléments de radioprotection • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (théorie 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-808	Evaluation du risque • 4 ECTS (théorie 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-811	Organisation des premiers soins sur le lieu de travail • M. Philippe LHEUREUX, M. Patrick GUERISSE et M. Pierre CARLIER • 4 ECTS (théorie 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-812	Séminaires de questions d'actualités • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (travaux pratiques 2, travaux personnels 2)

Deuxième année

SAPU-L-903	Méthodes statistiques appliquées aux études de santé au travail • Mme Viviane DE MAERTELAER • 6 ECTS (théorie 2, travaux personnels 4)
SAPU-L-904	Éléments de technologie et de sociologie du travail • Mme Marcelle STROOBANTS • 4 ECTS (théorie 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-915	Logiciels d'acquisition et de traitement des données en santé publique • M. Raphaël LAGASSE • 4 ECTS (exercices 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-909	Psychopathologie au travail • M. Philippe CORTEN • 4 ECTS (théorie 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-910	Ophthalmo (5h), Radiologie (5h), Orthopédie (5h), ORL (5h), Maladies professionnelles (5h) • M. Pierre Alain GEVENOIS, inconnu [12254], M. Sergio HASSID et M. Christophe DE BROUWER • 6 ECTS (théorie 2, travaux personnels 4)
SAPU-L-906	Psychologie du travail • M. Michel SYLIN • 4 ECTS (théorie 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-911	Dermatologie et allergologie • M. Saïd TAS • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
ENVI-L-511	Méthode de mesures et prélèvement en milieu de travail • Mme Valérie ROORYCK • 4 ECTS (exercices 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-914	Méthodologie de la recherche et techniques d'enquête en santé publique • Mme France KITTEL • 4 ECTS (théorie 1, exercices 1, travaux pratiques 2)
SAPU-L-905	Promotion de la santé sur les lieux de travail • Mme France KITTEL • 3 ECTS (exercices 1, travaux personnels 2)
SAPU-L-901	Médecine légale des expertises, y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)
SAPU-L-902	Pratiques de médecine du travail : 1) Physiologie et Réhabilitation du travail; 2) Réglementation • M. Jean-Pierre REZETTE • 4 ECTS (théorie 1, travaux personnels 3)
SAPU-L-913	Visites d'entreprise, études de postes • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (exercices 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-912	Séminaires de questions d'actualités • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (travaux pratiques 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-908	Physiopathologie des affections respiratoires d'origine professionnelle • M. Joël THIMPONT • 3 ECTS (théorie 1, travaux personnels 2)

Troisième année

SAPU-L-105	Analyse des conditions de travail • M. Christophe DE BROUWER • 10 ECTS (exercices 2, travaux personnels 8)
SAPU-L-102	Visites d'entreprise, études de postes • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (exercices 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-101	Séminaires de questions d'actualités • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (travaux pratiques 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-104	Mémoire de fin d'études • 5 ECTS (travaux personnels)
SAPU-L-103	Stage de formation 1600 heures • 37 ECTS (travaux pratiques)

Quatrième année

SAPU-L-112	Visites d'entreprise, études de postes • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (exercices 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-111	Séminaires de questions d'actualités • M. Christophe DE BROUWER • 4 ECTS (travaux pratiques 2, travaux personnels 2)
SAPU-L-114	Mémoire de fin d'études • 15 ECTS (travaux personnels)
SAPU-L-113	Stage de formation 1600 heures • 37 ECTS (travaux pratiques)